



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION  
DU MASTER  
RELATIONS INTERNATIONALES**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;  
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

**REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER RELATIONS INTERNATIONALES**

**I. GENERALITES**

3. La formation est organisée, au sein de chaque mention, sous la forme de parcours types de formation initiale, sous statut étudiant ou en alternance et en formation continue pour le diplôme en partenariat avec l'INSP, formant des ensembles cohérents d'unités d'enseignements (U.E.) et organisant des progressions pédagogiques adaptées, au regard des finalités du diplôme.

**IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.
9. Chaque année, les étudiants doivent, dans le cadre de leur cursus pédagogique, réaliser un stage. Celui-ci a pour but d'acquérir des compétences en cohérence avec la formation, il doit être autorisé par le responsable pédagogique du parcours de la mention et est placé sous la tutelle d'un enseignant. La date butoir pour terminer un stage est fixée au 31 août pour la 1 ère année de master.
10. La fin d'année universitaire est fixée au 31 décembre de l'année pour les étudiants inscrits en master 2 et pour un diplôme d'université de niveau 7 (cadre national des certifications professionnelles). Cette disposition ne s'applique pas aux étudiants inscrits au titre du régime des césures. Les délibérations de jury et la notification des résultats de jury doivent être effectués avant le 30 novembre. Les stages doivent être achevés avant le 31 décembre. La date limite de début du stage en master 2 est le 15 septembre. Aucune convention de stage dont le terme serait supérieur au 31 décembre ne peut être signée.
11. Les enseignements du parcours de Master 2 parcours « administration publique et affaires internationales » sont hébergés à l'INSP, les gestionnaires du parcours sont en charge du contrôle de l'assiduité. Un stage est prévu dans la formation, les conventions de stage sont produites par l'INSP. Les épreuves de soutenance du mémoire professionnel sont organisées par l'INSP. Le tutorat pédagogique de ce mémoire est effectué par des enseignants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

## CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

### Mention : RELATIONS INTERNATIONALES

#### Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
MRIAЕ Formation initiale	M1J402	M1	x								x	
MRIAЕ Formation initiale	MPJ503	M2	x									
MRIAЕ formation par apprentissage	MPJ504	M2	x							x		
Administration publique et affaires internationales	MPJ505	M2	x					x	INSP Strasbourg			

#### Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens			Stage		Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)		
MRIAЕ Formation initiale	M1J402	M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session unique	Obligatoire	Deux mois	NON	NON		
MRIAЕ Formation initiale	MPJ503	M2	Français	Durant les périodes d'examen	Session unique	Obligatoire	Quatre mois	NON	NON		
MRIAЕ formation par apprentissage	MPJ504	M2	Français	Durant les périodes d'examen	Session unique	Pas de stage		NON	NON		
Administration publique et affaires internationales	MPJ505	M2	Français	Durant les périodes d'examen	Session unique	Obligatoire	Quatre mois	NON	NON		